

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. MÉKINAC**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce premier jour de mai 2019 (01/05/2019) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet      Lucie Geoffrion      Robert Tessier  
Serge Trudel      Gaétan Beauchesne  
Absente : Micheline Demers

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Madame Ninon Fortier, secrétaire, est aussi présente.

**Résolution 2019-05-065**      Nommer Ninon Fortier – Secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Robert Tessier  
et résolu ce qui suit :

- Nommer Ninon Fortier au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-066**      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Nommer Ninon Fortier – Secrétaire-trésorière adjointe.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Présentation du rapport financier au 31 décembre 2018.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2019.
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2019.
7. Adoption des ratifications du comité de gestion du camping.
8. Présentation des comptes.
9. Démission de Réjean Montour – membre du CCU.
10. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
11. Soumission Génératrice Drummond – remplacement ligne à carburant.
12. Nettoyage des rues.
13. Achat de fleurs pour le bureau municipal.
14. Varia :
  - a. Offre service d'Akifer.
  - b. Publication Le Nouveliste, cahier de la Mrc Mékinac 2019.
  - c. MRC Amie des enfants.
  - d. Protocole d'entente de la MRC Mékinac sur l'insalubrité.
  - e. Mois de l'arbre.
15. Période des questions.
16. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-067** Présentation du rapport financier au 31 décembre 2018

Il est proposé Serge Trudel  
appuyé par Robert Tessier  
et résolu d'accepter le dépôt du rapport financier 2018 consolidé,  
présenté par Gabriel Fournier Lacombe de GGL cpa, Société de  
comptables professionnels agréés.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-068** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2019

Il est proposé Serge Trudel  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril  
2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-069** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2019

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17  
avril 2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-070** Adoption des ratifications du comité de gestion du camping

Il est proposé par Robert Tessier  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping  
contenu au procès-verbal du 15 avril 2019 (résolutions 2019-04-001 à  
2019-04-017 inclusivement).

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-071** Présentations des comptes à payer

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer du mois  
d'avril 2019 chacun des membres du conseil municipal de la  
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un  
rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Serge Trudel  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu que des comptes au montant 75 121.46\$ soient acceptés et  
payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Ninon Fortier, secrétaire-trésorière adjointe de la  
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité  
possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de  
75 121.46\$ sont disponible en date du 01 mai 2019.  
Ninon Fortier  
Secrétaire-trésorière adjointe

**Résolution 2019-05-072** Démission de Réjean Montour – membre du CCU

**ATTENDU** la correspondance en date du 11 avril 2019 de Réjean  
Montour;  
**ATTENDU** que par cette correspondance Réjean Montour remet sa  
démission comme membre du CCU.

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Robert Tessier

et résolu d'accepter la démission de Réjean Montour comme membre du CCU et de procéder au recrutement d'un nouveau membre du comité du CCU

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-073** Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'avril 2019.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-074** Soumission Génératrice Drummond – remplacement ligne à carburant

**ATTENDU** que lors de la visite du 16 avril 2019 du technicien de Génératrice Drummond un rapport a été émis sur lequel il était fortement suggéré d'effectuer des travaux sur notre groupe électrogène;

**ATTENDU** la soumission #2019-04-1106 de Génératrice Drummond pour le remplacement de la ligne à carburant flexible.

Il est proposé par Lucie Geoffrion appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu de refuser la soumission de Génératrice Drummond au coût de 521.84 \$ + taxes et de mandater Monsieur Guy Dessureault, maire, à faire remplacer la ligne de carburant par un mécanicien certifié.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-075** Nettoyage des rues ainsi que la partie de route qui appartient à la municipalité devant le camping

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Serge Trudel et résolu d'autoriser H.P. Terrassement à effectuer le nettoyage des rues.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-076** Achat de fleurs pour le bureau municipal

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'autoriser l'achat de fleurs pour le bureau municipal pour un montant maximal de 200 \$.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-077** Mandater la firme AKIFER – Programme protection des sources d'eau potable

**ATTENDU** que la municipalité a manifesté son intérêt de participer au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de faire appel à un professionnel pour l'évaluation de ces compensations;

**ATTENDU** que la municipalité recevra une aide financière de 15 000\$.

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'accepter l'offre au montant de 11 700\$ (taxes en sus) de la firme Akifer, génie-conseil, hydrologie, environnement .

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-078**      Publicité cahier spécial MRC Mékinac  
2019

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat de publicité dans le journal Le Nouvelliste lors de l'édition spéciale dans le cahier de la MRC de Mékinac du 1 juin 2019 de 1/8 de page au coût de 380\$  
-Adoptée-

**Résolution 2019-05-079**      MRC amie des enfants (MAE)

Il est proposé par Serge Trudel  
appuyé par Robert Tessier  
et résolu d'autoriser la résolution de la MRC amies des enfants (MAE)

- D'autoriser l'appui de la démarche de la MRC Mékinac à l'obtention de l'accréditation Amie des enfants (MAE) auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF) la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, confirme, par la présente, sa volonté et sa détermination à s'engager à faire place à l'enfant dans ses actions;
- S'engager formellement à respecter les droits de l'enfant et à tenir compte de leurs opinions et de leurs besoins dans les décisions, les politiques et les services;
- De mobiliser son administration municipale envers les enfants et va garantir à ces citoyens l'orientation des actions de ses dirigeants en faveur des enfants;
- De sensibiliser ses acteurs municipaux aux nombreuses actions dans lesquelles les municipalités ont l'opportunité et la capacité de s'investir pour contribuer au développement global des enfants;
- Enrichir sa politique familiale municipale par l'émergence de projets destinés aux enfants au sein de la communauté, dans ses champs de compétence (loisirs, sécurité, transport, aménagement urbain, accessibilité, soutien aux organismes, etc.);
- Favoriser l'émergence de nouvelles formes de mobilisation des ressources de la collectivité et va mettre en place des partenariats et des collaborations durables entre ces acteurs.  
-Adoptée-

**Résolution 2019-05-080**      Protocole d'entente d'insalubrité

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de la paroisse de-Saint-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liés à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Table de santé mentale adulte de la Vallée-de-Batiscan de mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions de logement des résidents et résidentes de la MRC et, par conséquent, l'implantation du projet de soutien "Ensemble et bien logé !" au sein de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la volonté des organisations du territoire de la MRC de Mékinac de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles de chacune des organisations et autres acteurs;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac a été préparé;  
CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Trudel et secondé par Lucie Geoffrion et résolu :

- que le conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- que la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac adhère, avec les différentes organisations et les autres secteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations de la MRC de Mékinac;
- que Monsieur Guy Dessureault, maire, et Madame Sylvie Genois, directrice générale, soit autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2019-05-81**      Le mois de l'arbre et des forêts 2019

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Robert Tessier  
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Ninon Fortier, secrétaire-trésorière adjointe, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice dans le cadre du MAF 2019 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé par Lucie Geoffrion. Il est 19 heures 47.

\_\_\_\_\_  
Guy Dessureault, maire

\_\_\_\_\_  
Ninon Fortier, secrétaire-trésorière  
adjointe